

Le mois de septembre aura été le plus chaud enregistré sur la métropole et le département de l'Oise a suivi la tendance alors que l'on avait été relativement épargné par les canicules estivales. Les minimales terminent sur un excédent de 2,6°C et de 4,3°C pour les maximales soit 3,45°C au-dessus des normales sur 20 ans qui intègrent déjà une part du réchauffement climatique. Les précipitations sont en excédent de 22% et les rayonnements de 21%.

On ne va pas se plaindre du petit excédent pluviométrique bien au contraire. Ces pluies ne contribuent pas encore à la recharge des nappes, mais les parcelles ressentent vite et se travaillent bien. Les adventives et menus grains ont bien levé. Ils peuvent être détruits mécaniquement en conditions sèches actuelles dans les parcelles avec labour où le glyphosate n'est pas autorisé, même si l'alternative mécanique ne semble pas très pertinente au regard des enjeux de la transition climatique (assèchement des sols, minéralisation de l'humus, perturbation de la microfaune des sols, des champignons, consommation de fuel ...).

COLZA

Entre deux

Les colzas font moins l'actualité cette semaine. Ils avancent bien et deviennent de moins en moins sensibles aux attaques de ravageurs de début de végétation. Les pucerons sont encore à surveiller avec un seuil d'intervention de 20% des pieds porteurs jusqu'au stade 6 feuille pour les parcelles qui n'y sont pas encore. Les premiers vols d'altises de la semaine dernière se confirment comme attendu, avec un pic de vol qui a souvent lieu autour de la mi-octobre. Vous pouvez suivre les vols à l'aide des cuvettes jaunes pour ne pas se faire surprendre, mais le seuil s'évaluera plus tard en fonction du nombre de larves par pied (au cutter ou mieux, test Berlèze).

BLE

Semis

Il est tôt pour semer, et la météo semble stable sur les 10 jours à venir, mais les conditions sont tentantes il est vrai. Chacun fera son compromis entre agronomie, économies et organisation du travail mais dans la balance il faut penser à mettre que :

- Statistiquement les meilleurs potentiels sont autour du 10 octobre et ne baissent que très lentement jusqu'au 25.
- Un semis du 1^{er} octobre retardé au 15 c'est 50% de ray gras en moins. Les interventions herbicides ne font pas toujours aussi bien. A privilégier dans les parcelles les plus à problème par exemple.
- Un semis après le 10 octobre c'est une absence de cicadelle quasi garantie dans les conditions climatiques chaudes et sèches actuelles favorables aux attaques.
- Un semis après le 20 octobre c'est une absence de pucerons quasi garanti hors vols très localisés en bordure de zones refuge.

Rappelons également que le stade de résistance maximum au gel hivernal, est le stade 3 à 3-4 feuilles. Au-delà de ce stade, la résistance diminue progressivement. A minima, commencer par les variétés les plus tardives à montaison.

COUVERTS

Rappel au cas où :

- CIPAN et CIPAN-SIE : maintien jusqu'au 1^{er} novembre minimum dans tous les cas ET avec une durée de présence de 2 mois minimum
- SIE : présence du 7 septembre au 1^{er} novembre minimum

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 3 octobre 2023 (BSV G.C. N°36), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Légrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »